



## ENQUÊTE PUBLIQUE

(Articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du code de l'environnement)

### EXPLOITATIONS CONTENANT DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 11 MARS 1999 SUR L'AUTORISATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la société **DELHEZ BOIS S.A.** à 4770 BORN, Holzstraße 4, en vue de l'obtention **d'un permis unique de IIe classe pour le renouvellement de son autorisation d'exploiter des installations de production de bois. classe pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une activité de production d'éléments en bois et de durcissement du bois, de production et d'ensachage de granulés de bois ainsi que de copeaux de bois et une unité de cogénération (centrale biomasse) avec une zone de stockage de produits (biomasse/combustible) pour la cogénération, la régularisation de la situation existante (séchoir), l'extension de l'entreprise (hangars de stockage, parking et bornes de chargement, extension d'un atelier, conteneurs, . ...)** sur les parcelles division 15, section A, n° 21X10 et n° 21Z9 à 4770 BORN, Holzstraße 4.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir **du 23 avril 2025**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieux, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées:
Le 16/04/2025	Le 23/04/2025	Administration communale d'AMEL Service Urbanisme, bureau n° 2, Wittenhof n°9 à 4770 Amel, le 07/05/2025 à 11h00	Administration communale d'AMEL Service Urbanisme, Wittenhof n°9 à 4770 Amel

Le bourgmestre informe la population qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande susmentionnée.

**Toute consultation du dossier peut se faire pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture, à l'administration communale d'Amblève - service de l'urbanisme (bureau 2), Wittenhof 9, 4770 AMEL. Pour les consultations en dehors des heures d'ouverture (lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00, les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00), les jours ouvrables jusqu'à 20 heures (ou le samedi matin), le rendez-vous doit être pris au moins 24 heures à l'avance, auprès de Mme Irene MERTES, tél. : 080/348 120, e-mail : bauamt@amel.be.**

Toute personne concernée peut présenter ses observations écrites ou orales à l'administration communale - bureau n° 2 - dans le délai susmentionné et jusqu'à la fin de l'enquête.

Les plaintes et observations orales sont reçues sur rendez-vous par l'agent communal désigné à cet effet.

Conformément à l'article D29-17 du code de l'environnement, toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès du service environnement de la commune d'AMEL (tél. : 080/348115, pascal.bruhl@amel.be) ou du service urbanisme de la commune d'AMEL (tél.080/340120, bauamt@amel.be).

L'autorité compétente pour prendre une décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique **est le fonctionnaire technique et le Gouvernement de la Communauté germanophone.**

Le Directeur général,

J. LENTZ

Pour le collège communal :



Amel, le 16 avril 2025

Le Bourgmestre,

E. WIESEMES